

<https://fonds-saintyves.fr/Effets-de-la-separation-entre.html>

Informations juridiques

Effets de la séparation entre concubins

- Agir avec saint Yves - Les informations juridiques du Fonds Saint-Yves -



Date de mise en ligne : vendredi 1er février 2019

Copyright © Fonds St-Yves - Tous droits réservés

Un homme vivant en concubinage aide financièrement sa compagne pour la création de son commerce. Lorsqu'ils se séparent il demande le remboursement de cette aide que la femme reconnaît devoir.

La femme refuse en indiquant qu'elle a payé les frais de logement et d'électricité du couple pendant leur vie commune. Elle demande la compensation.

Les juges répondent qu'aucun texte légal ne règle la contribution des concubins aux charges de leur vie commune. Ainsi, faute de volonté clairement exprimée à ce sujet, chacun doit supporter les charges de la vie courante qu'il a engagées.

Faute d'accord sur la répartition des charges de la vie commune l'ancien compagnon n'a donc aucune dette. En revanche l'ancienne compagne doit le remboursement de sa dette.